

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1  
D'OC**



---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À HYDRO-  
QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**

**DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION ET  
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023**

**R-4043-2018**

---

**Résultats de 2018**

**1. Référence :** i) Pièce A-0049, p. 5, 25-27.

**Préambule :**

Le Distributeur présente à la référence i) les résultats anticipés de ses programmes et activités en efficacité énergétique pour l'année 2018.

**Demande :**

1.1 Veuillez expliquer les écarts de 41,8 GWh et 7,7 GWh (D-2018-025 vs 2018A) observés au tableau 1 de la référence i) pour le Marché Résidentiel et le Marché Affaires – Commercial et institutionnel.

**Réponse :**

1           **Dans le dossier R-4057-2018, le Distributeur présente l'anticipé 2018 qui tient**  
2           **compte de la décision D-2018-025, dans laquelle la Régie a autorisé des**  
3           **budgets significativement moindres que ceux demandés pour les**  
4           **programmes destinés au marché résidentiel, notamment pour ses activités de**  
5           **sensibilisation en efficacité énergétique. Conséquemment, le Distributeur a**  
6           **revu à la baisse son budget anticipé pour 2018 et les économies d'énergie**  
7           **qu'il estime pouvoir réaliser cette année dans le cadre de ses *Initiatives Mieux***  
8           ***Consommer* (-38,5 GWh). De plus, le Distributeur a revu à la baisse ses**  
9           **prévisions pour son *Offre Ménages à faible revenu* (-3 GWh) reflétant**  
10           **principalement la participation moindre observée depuis quelques années**  
11           **dans son programme Rénovation énergétique MFR.**

12           **Au marché Affaires – Commercial et institutionnel, l'écart s'explique**  
13           **principalement par le fait que les projets soumis sont de plus petite taille que**  
14           **prévu.**

1.2 Pour les programmes du Marché Résidentiel (Sensibilisation Mieux consommer, Programmes spécifiques Mieux consommer et Offre Ménages à faible revenu), veuillez présenter les résultats réels de 2018 (budget total, impacts énergétiques, nombre de participants) selon les données les plus récentes. Veuillez détailler l'information en fonction des sous-programmes.

Réponse :

1 L'année 2018 n'étant pas terminée, le Distributeur n'est pas en mesure de  
2 présenter ses résultats réels. Les résultats anticipés pour 2018 sont toutefois  
3 présentés à l'annexe A de la pièce A-0049. Les résultats réels seront  
4 présentés dans le Rapport annuel 2018 du Distributeur qui sera déposé à la  
5 Régie au printemps 2019.

47.7 – Sensibilisation Mieux consommer

2. Référence : i) Pièce A-0049, p. 8 et 30.

Préambule :

i) *« Le Distributeur prévoit annuellement des sommes à des fins d'ajustements de son Site Web Mieux consommer dans le but d'augmenter l'achalandage et de toujours mieux informer sa clientèle. À cet effet, il compte effectuer des modifications à la suite des recommandations issues d'un audit effectué par une firme externe en 2017. De plus, le Distributeur, dans le cadre du suivi des résultats du programme de Sensibilisation intégrée pour l'année 2018, tentera d'isoler l'impact énergétique spécifique du site Web sur la contribution totale de ce volet aux économies d'énergie. »*

À l'annexe B de la référence i), le Distributeur présente les hypothèses de calculs pour l'année 2019.

Demande :

2.1 Veuillez préciser les modifications apportées par le Distributeur qui sont mentionnées en préambule.

Réponse :

6 Dans le but d'augmenter le trafic sur son site Web et mieux répondre aux  
7 besoins de la clientèle, le Distributeur a commencé par revoir la structure de  
8 son site en 2018 afin de regrouper l'information selon des thèmes :

- 9 • Section « Espace client » regroupe l'information pour faciliter la  
10 compréhension de la consommation (ex. répartition de la  
11 consommation d'un ménage, outils de calculs de consommation).
- 12 • Section « Mieux Consommer » se veut centrée sur les usages pour  
13 lesquels il y a des conseils en efficacité énergétique.

14 Des modifications ont aussi été apportées dans le but d'améliorer la  
15 performance des moteurs de recherche. Certaines pages trop chargées ont  
16 été allégées, notamment en développant des capsules vidéo (par exemple,  
17 vidéo sur le calfeutrage), en améliorant l'infographie ou en faisant une  
18 meilleure synthèse du contenu.

- 1            **De nouveaux outils ont également été développés et mis en ligne, parmi ceux-**  
2            **ci l'outil pour le remplacement des ampoules et pour les voitures électriques.**
- 3            **Finalement, le site Web étant en constante évolution, d'autres modifications**  
4            **seront implantées en 2019.**

2.2    Veuillez préciser l'état d'avancement du suivi du programme *Sensibilisation intégrée*.  
Notamment, veuillez préciser si l'analyse de l'impact énergétique spécifique du site  
Web est complétée. Si oui, veuillez fournir les résultats.

**Réponse :**

- 5            **Le suivi des résultats 2018 du programme Sensibilisation intégrée est**  
6            **présenté à la pièce HQD-1, document 2 en réponse à la demande de**  
7            **complément de preuve de la Régie dans la décision D-2018-157.**

2.3    Pour les volets DRMC, Comparez-vous et Sensibilisation intégrée, veuillez préciser  
comment sont établis le nombre d'unités/projets et les gains unitaires moyens nets tel  
que présentés à l'annexe B de la référence i).

**Réponse :**

- 8            **Pour chacun des volets DRMC et Comparez-vous, un gain unitaire moyen**  
9            **spécifique est attribué pour chaque participant, lequel a été défini à la suite**  
10           **d'une évaluation effectuée par une firme externe. La prévision quant au**  
11           **nombre de participants est établie à partir des résultats historiques et des**  
12           **activités de commercialisation que le Distributeur prévoit réaliser dans**  
13           **l'année concernée.**

- 14           **Pour la Sensibilisation intégrée, les paramètres pour les calculs d'économies**  
15           **d'énergie et les effets de marché proviennent des conclusions de l'analyse**  
16           **historique effectuée annuellement par une firme externe, soit le rapport**  
17           **d'évaluation de la Sensibilisation intégrée. Pour la prévision de l'année 2018**  
18           **et celle de l'année 2019, le Distributeur s'est basé sur les résultats de la**  
19           **dernière analyse.**

**47.8 – Résidentiel Programme Mieux consommer**

- 3. Référence :            i)    Pièce A-0049, p. 30.**

**ii) Pièce B-0104, p. 4.**

**Préambule :**

À l'annexe B de la référence i), le Distributeur présente les hypothèses de calculs pour l'année 2019.

À la référence ii), le Distributeur présente les impacts du programme Résidentiel Programme Mieux consommer pour la durée du Plan directeur 2018-2023. Le nombre de participants est estimé à 3 135 180 par année pour des économies nettes annuelles de 394 920 GJ. En ce qui concerne le dossier R-4057-2018, il est indiqué pour l'année 2019 que les participants sont estimés à 186 692 et les économies nettes annuelles à 196 627.

**Demande :**

3.1 Pour les volets Piscines efficaces et Produits économiseurs d'eau et d'énergie, veuillez préciser comment sont établis le nombre d'unités/projets et les gains unitaires moyens nets tel que présentés à l'annexe B de la référence i).

**Réponse :**

1           **Volet Piscines efficaces :**  
2           **Ces informations sont tirées des conclusions d'une analyse effectuée**  
3           **annuellement par une firme externe. Pour l'anticipé de l'année 2018 et la**  
4           **prévision de l'année 2019, le Distributeur s'est basé sur les résultats obtenus**  
5           **de la dernière analyse.**  
6           **Volet Produits économiseurs d'eau et d'énergie :**  
7           **Le gain moyen unitaire provient de paramètres établis par l'équipe de support**  
8           **technique d'Hydro-Québec lors de la conception du programme. Quant au**  
9           **nombre d'unités/projets, le Distributeur effectue une estimation à partir du**  
10           **nombre réel d'achats de ces produits par la clientèle résidentielle pour une**  
11           **même période antérieure à l'année estimée et en fonction des ajustements, s'il**  
12           **y a lieu, de la stratégie de commercialisation.**

3.2 Veuillez expliquer les écarts mentionnés en préambule.

**Réponse :**

13           **Voir la réponse à la question 4.1 du GRAME à la pièce HQD-2, document 7.**

**47.9 - Offre de Programmes Ménages à faible revenu**

**4. Référence :    i) Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, p. 26.**

**ii) Pièce A-0049, p. 30.****Préambule :**

Les références i) et ii) présentent les hypothèses de calcul pour les calculs de l'impact énergétique des programmes et activités du Distributeur en efficacité énergétique pour les années 2018 et 2019. Pour l'Offre MFR, le Distributeur anticipait au dernier dossier tarifaire 3198 unités/projets pour le programme Rénovation énergétique – MFR et 5000 unités/projets pour le programme Offre intégrée – MFR, avec des gains unitaires moyens respectifs de 880 et 424 kWh/an. Dans le présent dossier tarifaire, le Distributeur anticipe pour ces programmes respectifs 1 599 et 2160 unités/projets avec des gains unitaires moyens de 1 000 et 229 kWh/an.

**Demande :**

4.1 Veuillez présenter le nombre d'unités/projets et le gain unitaire moyen des programmes Rénovation énergétique – MFR et Offre intégrée - MFR pour l'année de base 2018. Veuillez expliquer les écarts, le cas échéant, avec les données du dernier dossier tarifaire.

**Réponse :****Rénovation énergétique – MFR :**

L'écart entre le gain unitaire moyen des références i) et ii) (880 et 1 000 kWh/année/projet respectivement) s'explique par le fait qu'en référence i), le calcul du gain unitaire moyen par projet tenait compte d'un certain nombre de projets liés uniquement à l'implantation de mesures légères telles que les thermostats. Puisque les projets de rénovation énergétique pour les MFR couvrent principalement des mesures lourdes telles que l'isolation et le remplacement de fenêtres, il est souhaitable d'utiliser la moyenne de 1 000 kWh/projet plus en lien avec la réalité.

De plus, le Distributeur a ajusté à la baisse les économies d'énergie annuelles et le nombre de projets pour l'année 2018 (anticipé) et 2019, en fonction de l'historique des volumes de projets de demandes les plus récents.

**Offre intégrée – MFR (mesures complémentaires au programme Éconologis du TEQ) :**

L'écart entre le gain unitaire moyen par ménage des références i) et ii) s'explique par le fait que les hypothèses utilisées en référence i) intégraient le remplacement de réfrigérateurs et le remplacement d'ampoules à incandescence par des ampoules DEL. À la suite du projet pilote, cette dernière mesure a été prise en charge par le programme Éconologis. Conséquemment, seule la mesure de remplacement de réfrigérateurs est dorénavant prise en compte dans l'hypothèse de gain unitaire.

1 De plus, en lien avec sa prévision annuelle pour ces deux années, le  
2 Distributeur a revu à la baisse le taux de participation pour tenir compte des  
3 résultats du projet pilote.

4.2 Veuillez préciser comment ont été estimés le nombre d'unités/projets et les gains unitaires moyens pour l'année témoin 2019. Veuillez également justifier les écarts par rapport aux estimations du dernier dossier tarifaire et par rapport à l'année de base 2018.

**Réponse :**

4 Voir la réponse à la question 4.1.

5. Référence : i) Dossier A-0049, p. 10-11.

**Préambule :**

i) « **Offre intégrée**

*Le Distributeur poursuit sa collaboration avec TEQ afin d'ajouter de nouvelles mesures complémentaires au programme Éconologis et de définir les meilleurs moyens de rejoindre l'ensemble de ce segment de clientèle. En 2018, les budgets alloués dans le cadre de cette offre serviront principalement à la mise en place de la mesure Remplacement de frigos MFR.*

*Pour ce faire, le Distributeur travaille au développement d'un système informatique sécuritaire pour la gestion des commandes, livraison et recyclage des frigos. Il procédera à un appel d'offres pour le choix d'un fournisseur de réfrigérateurs et prépare également le matériel de communication. Ce matériel incluant des conseils en efficacité énergétique sera remis au client lors de la livraison du frigo et de la récupération du vieil appareil. Cette offre complémentaire à Éconologis sera mise en place en octobre 2018 jusqu'en 2022 en incluant des ajustements, si requis.*

#### **Rénovation énergétique MFR**

*Pour l'ensemble des volets du programme Rénovation énergétique MFR, le Distributeur appuie financièrement les mesures rattachées à la rénovation de l'enveloppe thermique. Les ententes avec les divers organismes sociaux, communautaires et privés seront renouvelées au besoin. Compte tenu d'une participation moindre depuis quelques années, le Distributeur a revu sa prévision budgétaire et d'économie d'énergie à la baisse.*



*La présence du Distributeur dans les salons d'exposants des congrès est maintenue afin de sensibiliser les gestionnaires et responsables techniques des bâtiments à l'inclusion de mesures d'efficacité énergétique lors de la planification des travaux de rénovation majeurs. »*

**Demande :**

5.1 Veuillez confirmer la mise en place de l'offre complémentaire en octobre 2018.

**Réponse :**

1 **Le Distributeur le confirme.**

5.2 Veuillez préciser si, outre le remplacement de frigos, l'offre de nouvelles mesures complémentaires est envisagée. Si oui, veuillez détailler ces mesures.

**Réponse :**

2 **Aucune nouvelle mesure complémentaire n'est actuellement envisagée.**

5.3 Veuillez préciser si le Distributeur entend fournir des efforts pour augmenter la participation au programme *Rénovation énergétique MFR*. Veuillez détailler.

**Réponse :**

3 **Des efforts et démarches visant à augmenter la participation sont effectués**  
4 **avec les principaux organismes décisionnels des rénovations dans le cadre**  
5 **de salons commerciaux, visites d'affaires et échanges d'information.**  
6 **Cependant, la participation au programme est liée au volume de projets**  
7 **entrepris ciblant des rénovations énergétiques admissibles. Voir également la**  
8 **réponse à la question 4.1 de l'ACEFO à la pièce HQD-2, document 2.**

5.4 Veuillez confirmer que les impacts énergétiques de l'*Offre intégrée MFR* ne sont pas comptabilisés par TEQ dans la mesure 47.12 *Éconologis*. Veuillez justifier.

**Réponse :**

9 **Les impacts énergétiques de l'Offre intégrée MFR sont comptabilisés par le**  
10 **Distributeur comme convenu avec TEQ dans la mesure 47.9 et non dans la**  
11 **mesure 47.12.**

**67.19 – Développement urbain durable**

**6. Référence :** i) Pièce A-0049, p. 10 et 30.

**Préambule :**

i) « En 2019, le programme Développement urbain durable se poursuit avec quelques projets majeurs et innovateurs en cours d'analyse, toujours afin de susciter la création d'éco quartiers. »

**Demande :**

6.1 Veuillez détailler davantage les objectifs et actions proposés dans le cadre du programme *Développement urbain durable*.

**Réponse :**

1 Le programme *Développement urbain durable* (DUD) (mesure 67.19 - Projets  
2 urbains innovants) vise à appuyer l'optimisation de la consommation  
3 d'énergie d'un ensemble de bâtiments à l'aide de technologies et de systèmes  
4 performants.

5 **Modalités du programme :**

- 6 • La superficie utilisable de l'ensemble des bâtiments du projet doit  
7 excéder 50 000 mètres carrés ;
- 8 • La performance énergétique de chacun des bâtiments doit être  
9 améliorée d'au moins 25 % par rapport au bâtiment de référence sur  
10 lequel s'appuie Hydro-Québec ;
- 11 • Des thermopompes doivent nécessairement combler au moins 80 %  
12 des besoins de chauffage des espaces (enveloppe et air frais) et de  
13 l'eau sanitaire de l'ensemble des bâtiments du projet ;
- 14 • Un réseau d'énergie est obligatoire et doit relier et alimenter  
15 l'ensemble des bâtiments du projet afin de permettre un échange  
16 thermique entre eux. Le réseau d'énergie doit répondre à la totalité des  
17 besoins de chauffage et de climatisation des espaces (enveloppe et air  
18 frais) ainsi que des besoins de chauffage de l'eau sanitaire ;
- 19 • Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre dans chacun des  
20 bâtiments et doivent respecter les exigences indiquées à l'annexe du  
21 Guide du participant : isolation des toits, des murs et des planchers,  
22 fenêtrage efficace et récupération de la chaleur de la ventilation  
23 mécanique (air frais).

1           **Pour tous les détails, il est possible de consulter le Guide du participant**  
2           **disponible sur le site internet d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :**  
3           **<http://www.hydroquebec.com/promoteurs/projets-innovants/>**

6.2    Veuillez préciser quels sont les « *projets majeurs et innovateurs* ». Veuillez préciser l'état d'avancement de l'analyse de ces projets.

**Réponse :**

4           **En raison d'ententes de confidentialité, les noms des projets en cours et à**  
5           **l'étape de planification soumis dans le cadre du programme DUD ne sont pas**  
6           **divulgués.**

7           **Projet en cours**

8           **Projet no 1**

9           **Projet de 13 bâtiments consistant en une centrale d'énergie et en**  
10          **l'implantation d'un réseau urbain d'échanges thermiques incluant des**  
11          **stations intégrées pour l'installation des équipements CVAC VRF dans les**  
12          **immeubles. La source de chauffage et climatisation est une pompe à chaleur**  
13          **d'aérothermie pour climat froid (capable de produire un COP positif**  
14          **jusqu'à -30 C) avec appoint électrique. D'ici la fin du contrat en 2020,**  
15          **1 589 200 kWh d'économies d'énergie sont prévues.**

16          **Projet no 2**

17          **Le Projet vise la construction de 24 bâtiments ayant une superficie totale de**  
18          **2,2 millions de pieds carrés pour des économies d'énergie estimées à**  
19          **11,9 GWh pour l'ensemble du projet.**

20          **Ce projet comporte la mise en place d'une boucle thermique. La majorité des**  
21          **économies d'énergie provient de cette boucle dans laquelle 100 % de**  
22          **l'injection d'énergie se fait par la récupération de chaleur du bassin situé à**  
23          **l'usine adjacente au Projet. La boucle thermique alimente l'ensemble des**  
24          **sous-stations thermiques dédiées à chacun des bâtiments du Projet. Ceci**  
25          **permet l'alimentation de 100 % des besoins des thermopompes dédiées au**  
26          **chauffage des espaces et de l'eau sanitaire des bâtiments du Projet.**

27          **Projets à l'étape de planification**

28          **Trois projets ont reçu une lettre d'admissibilité au programme DUD. Les**  
29          **lettres d'admissibilité ont été transmises en décembre 2015, novembre 2017 et**  
30          **mai 2018 respectivement. Ces projets sont encore à l'étape de planification.**  
31          **Ainsi, les ententes de participation avec le Distributeur ne sont pas encore**  
32          **signées.**

6.3 Veuillez préciser comment est établi le gain unitaire moyen net de ce programme.

**Réponse :**

1           À l'instar des autres programmes du marché Affaires, les projections et  
2           hypothèses s'appuient sur les données disponibles au moment de la  
3           préparation du Plan directeur. L'évaluation du gain unitaire au programme  
4           *Développement urbain durable* est basée principalement sur une combinaison  
5           des données des projets réalisés, lorsque disponibles, et des projets soumis  
6           pour participation au programme.

## 82 – RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie

7. Référence :           i)   Pièce A-0104, p. 7.

**Préambule :**

À la référence i), le Distributeur présente les impacts du programme *RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie* pour la durée du Plan directeur 2018-2023. Le nombre de participants est estimé à 1540 par année pour des économies nettes annuelles de 14 040 GJ. Dans le dossier R-4057-2018, il est indiqué pour l'année 2019 que les participants sont « sans objet » et les économies nettes annuelles à 6 120.

**Demande :**

7.1 Veuillez expliquer les écarts mentionnés en préambule.

**Réponse :**

7           Le Distributeur ne présente pas le nombre de participants pour ce programme  
8           dans le cadre de son dossier tarifaire. L'information a été présentée dans la  
9           pièce à la référence i) en réponse à la demande de complément de preuve de  
10          la Régie.